



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Pour un stade sans violence

Depuis 2003, le football suisse connaît une augmentation inquiétante de la violence dans les stades, que ce soit en Super league ou en Challenge league et Neuchâtel n'échappe malheureusement pas à cette réalité. Si par le passé, un ou deux matchs par saison tout au plus, donnaient lieu à quelques débordements, l'année 2003 a vu se multiplier les d'incidents graves et avait déjà conduit la Direction de la police de la Ville à interdire toute vente d'alcool dans l'enceinte de l'ancienne Maladière à l'exception de la tente installée, à l'époque, au nord-est de la pelouse.

Les saisons passées à La Chaux-de-Fonds ont malheureusement démontré par ailleurs une nouvelle aggravation de la situation en matière de sécurité qui a nécessité une augmentation spectaculaire des moyens policiers déployés.

Le trouble de l'ordre public par des spectateurs ivres et violents est non seulement inadmissible pour l'Autorité communale, mais il est également contraire à notre politique de santé, néfaste pour l'image du sport et pour l'attractivité des matchs de Neuchâtel Xamax.

La démonstration du lien entre l'alcool et les débordements violents constatés lors d'évènements sportifs notamment n'est plus à faire. La consommation excessive d'alcool engendre une surestimation de soi, une euphorie et une désinhibition qui provoquent des comportements irrationnels. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les plus hautes instances internationales du football, à savoir la FIFA et l'UEFA ont déjà aboli toute vente d'alcool pour les matchs qui sont de leur ressort.

Conscient de la problématique et après avoir consulté les partenaires concernés, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a décidé de prendre

les mesures suivantes dans la perspective de l'ouverture du nouveau stade de la Maladière :

- Instauration d'une période probatoire d'une année durant laquelle la vente d'alcool sera autorisée dans l'enceinte du stade à l'exception des matchs déclarés « à risques » par la Direction de la police, seule autorité responsable pour statuer ponctuellement.
- Neuchâtel Xamax devra mettre à profit cette période probatoire, pour introduire des mesures d'accompagnement et de contrôle strictes propres à empêcher toute violence dans le stade et ses alentours.

A l'expiration de cette période et sur la base des expériences réalisées, le Conseil communal réexaminera la situation et décidera de prendre éventuellement d'autres mesures plus contraignantes qui pourraient aller jusqu'à l'abolition totale de l'alcool si les dispositions prises par Neuchâtel Xamax se révélaient insuffisamment efficaces.

Le Conseil communal n'entend pas accepter la violence à l'occasion de rencontres sportives comme une fatalité. En tant qu'acteur phare de la vie sportive neuchâteloise, Neuchâtel Xamax dispose donc d'une année pour tester et soumettre à l'autorité un concept destiné à prévenir toute violence notamment par la diminution drastique de la consommation d'alcool.

Neuchâtel, le 7 novembre 2006

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires : **M. Antoine Grandjean, directeur de la Police,**
 **032 717 75 00, e-mail: antoine.grandjean@ne.ch**